

## AVIS AU PUBLIC

Commune de Redortiers

### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE REDORTIERS

#### 1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale de Redortiers.

Cette enquête publique aura lieu du 10 octobre 2022 à 13h30 au 28 octobre 2022 à 18h00, soit une durée de 18 jours sous la responsabilité du Maire, M. Gérard BURCHERI, à qui des informations peuvent être demandées.

L'élaboration de la carte communale de Redortiers a notamment pour objectif :

- D'asseoir le statut des habitations existantes ;
- De permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque.

#### 2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :

A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, pourra être approuvée par le conseil municipal.

La carte communale sera transmise par le maire à l'autorité administrative compétente de l'Etat. Celle-ci disposera d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, l'autorité administrative compétente de l'Etat sera réputée avoir approuvé la carte.

#### 3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :

M. Alex SICILIANO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif de Marseille par décision n° E22000065/13 en date du 19/08/2022.

#### 4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre

Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'état initial de l'environnement et l'évaluation des incidences de la carte communale sur l'environnement) et le registre peuvent être consulté :

- En mairie de Redortiers, sise Le Contadour, 04150 REDORTIERS, sur support papier et sur un poste informatique, du 10 octobre 2022 au 28 octobre 2022 les lundis de 13h30 à 17h00, sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles ;
- Sur le site internet suivant :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Autorisations-et-Avis/Listes-des-communes-par-ordre-alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-R#redortiers>

#### 5) Transmission des observations et propositions

Les observations et propositions pourront être transmises :

- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à M. le commissaire enquêteur – mairie de Redortiers, Le Contadour 04150 REDORTIERS ;
- par e-mail à [mairie.redortiers@wanadoo.fr](mailto:mairie.redortiers@wanadoo.fr) en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.

## **6) Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Redortiers :

- le lundi 10 octobre 2022 de 13h30 à 17h00
- le samedi 22 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 18h00

## **7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la Préfecture : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Autorisations-et-Avis/Listes-des-communes-par-ordre-alphabetique/Liste-des-communes-commencant-par-R#redortiers> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le maire,  
Gérard BURCHERI